



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

questions écrites

Question écrite n° 121643

Texte de la question

M. Éric Diard attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le fait qu'il lui a posé le 2 août 2005 une question écrite, n° 71887, laquelle, selon la réglementation de l'Assemblée nationale devait obtenir une réponse dans un délai de deux mois. Or, en 2007, cette question n'a toujours pas de réponse, soit plus de deux ans après. Il souhaiterait qu'il lui indique s'il ne pense pas qu'une telle situation est tout à fait regrettable et, le cas échéant, il lui demande les raisons d'une telle carence.

Données clés

Auteur : [M. Éric Diard](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121643

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : santé et solidarités (II)

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 2007, page 3255